

## AVIS AU PUBLIC

### Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale qu'une demande d'autorisation de la SARL LME a été présentée au Ministère du Travail (Inspection du Travail et des Mines) en date du 25 mars 2025 en vue d'obtenir l'autorisation pour :

**l'exploitation d'un monte-escalier à Garnich, 18, rue de la Montée, pour le compte de M. Jean Hansen (n° dossier : 3A/2025/1128/188).**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit  
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini  
Bourgmestre